

Préfecture des Côtes d'Armor

Élections

Le ministère de l'intérieur a engagé une large campagne de communication sur les modalités d'inscription sur les listes électorales en vue des prochaines élections municipales et souhaite que soit organisé dans chaque département une journée spéciale de communication visant à **encourager les électeurs à vérifier leur situation électorale sur le site www.service-public.fr et le cas échéant, à les encourager à s'inscrire sur les listes électorales avant le vendredi 7 février 2020, date limite d'inscription.**

Vous trouverez en **annexe 5** le **flyer** expliquant les démarches à effectuer.